



Mars 2023

Le Babillard

Journal mensuel de la Municipalité de St-Côme-Linière

Pour urgences de fin de semaine
(ex: Égouts bouchés, ponceaux arrachés, grosses fuites d'eau)
418 225-6305

Volume 13, numéro 1

Dans ce numéro:

Procès-verbaux 13 et 20 mars 2023; Conseil municipal; Dates réunions;	2-5
Avis public et cartes concernant un amendement au plan d'urbanisme	6-7
Assemblée publique de consultation règlement 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles	8
Transporteurs recherchés; Comité consultatif d'urbanisme; Horaire bureau municipal; Voyages de terre; Civisme; Logements HLM	9
Assemblée générale annuelle Desjardins; Centre d'écoute Bce-Etch.; Horaire régulier ordures	10
Taxes municipales 2023: Informations diverses; Premiers répondants;	11
Centre de recherche d'emploi; Accompagnement pour endeuillés par suicide	12
Service d'aide en impôt bénévole	13
Taxi collectif; Escouade canine	14
Fermières; Le Sillon; Garage de toile	15
Supplément de revenu garanti	16
Société historique de St-Côme de Kennebec et de Linière: Maisons centenaires	17
FADOQ Inauguration; Activités aînés; Location salle Optimiste	18
Loisirs: Emplois étudiants; Inscription soccer	19
Vidange de fosse septique: Consignes, cédule	20
Disposition des bacs; CEPS Bce-Etch.; Groupe Espérance et Cancer; Fonds et mesures aux entreprises	21
FADOQ; Comptoir d'Aubaines; HLM; Transport Autonomie; Havre l'Éclaircie; Service incendie	22
Bibliothèque municipale	23
Aide alimentaire; Influenza aviaire; Bingo mensuel	24
Répit familial; Dépôt huiles; Encombrants ménagers; Vie Active	25
Développement économique	26
Centre d'écoute CEPS Bce-Etch.; Recyclage; Lampadaires défectueux; Abattage d'arbres; Bande riveraine; Garage de toile	27
Prêt matériel médical	28



Chasse aux cocos

8 AVRIL 2023

DÉPART PETITS (0-6 ANS) : 10H

DÉPART GRANDS (7-12 ANS) 11H

Départ au pavillon de soccer, du parc des Berges
Vous devez venir rencontrer notre animatrice à l'entrée.



Rappel: La première échéance des taxes municipales était le 19 mars 2023. Des frais s'ajoutent aux paiements effectués après cette date. Merci de votre collaboration.

**ASSEMBLÉES DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 13 mars 2023.

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MARS 2023 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL)

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

23-03-047 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2023 et celui de la séance spéciale du 23 février 2023 tel que présentés.

COMPTES À ACCEPTER

23-03-048 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de février 2023 soient acceptés selon les chèques M2300072 à M2300074, C2300076 à C2300134 et L2300039 à L2300070 pour un déboursé total de 283 677.78 \$ incluant les salaires.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 393-2023 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET AGROGEANT LE RÈGLEMENT 139-06

23-03-049 Le conseiller, M. Simon Breton, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 393-2023 ayant pour objet l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau. Dépôt du projet et dispense de lecture.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 393-2023 ayant pour objet l'obligation d'installer des protections contre les dégâts d'eau sont mises à la disposition du public;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 394-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 387-2022 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET LES TARIFS DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

23-03-050 Le conseiller, M. Alain Dumas, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 394-2023 ayant pour objet de modifier le règlement 387-2022 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception. Dépôt du projet et dispense de lecture.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 394-2023 ayant pour objet de modifier le règlement 387-2022 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensations pour l'année financière 2023 et les conditions de perception sont mises à la disposition du public;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 395-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

23-03-051 La conseillère, Mme Bianca Perreault, présente et donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement 395-2023 ayant pour objet de régir la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité. Dépôt du projet et dispense de lecture.

Considérant que des copies en quantité suffisante dudit règlement 395-2023 ayant pour objet de régir la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité sont mises à la disposition du public;

Le projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

ADOPTION DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 391-2023 DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE (POUR Y INCLURE LE LOT 6 524 381) À MÊME UNE AFFECTATION PUBLIQUE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

23-03-052 ATTENDU que la greffière-trésorière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Paquet

APPUYÉ par M. Simon Breton

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 391-2023 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Côme-Linière modifie le Règlement no 147-06 intitulé « Plan d'urbanisme » afin d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale, soit et est adopté par ce conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du Règlement no 391-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÈGLEMENT NO 391-2023

RÈGLEMENT DE MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME NO 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE (POUR Y INCLURE LE LOT 6 524 381) À MÊME UNE AFFECTATION PUBLIQUE EN BORDURE DE LA RUE PRINCIPALE

ATTENDU que ce conseil a adopté le projet de règlement le 13 février 2023;

ATTENDU que le conseil a tenu une période de consultation du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Simon Breton, conseiller, à la séance du conseil du 13 février 2023;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Dumas

APPUYÉ par Mme Bianca Perreault

ET RÉSOLU unanimement

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 147-06 est modifiée en :

- agrandissant une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale;

Les extraits de carte en annexe font parties intégrantes du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 392-2023 D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 148-06

23-03-053 La directrice générale/greffière-trésorière présente le second projet de règlement no 392-2023 en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné par M. Alain Dumas, conseiller, à la séance du 13 février 2023

ATTENDU qu'un premier projet de règlement a été adopté le 13 février 2023.

ATTENDU que ledit projet de règlement a été soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la période de consultation sur ledit projet a été tenue du 15 février 2023 au 8 mars 2023 inclusivement;

ATTENDU que la présente résolution ainsi que le second projet de Règlement no 392-2023 amendement le Règlement de zonage no 148-06 soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

ATTENDU que le texte du second projet du Règlement no 392-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par M. Yvan Bélanger

APPUYÉ par M. Steven Lebel

ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de Règlement no 392-2023 modifiant le règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ) soit et est adopté par ce conseil

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 392-2023

Second projet de règlement modifiant le Règlement no 148-06 relatif au zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381 et afin de corriger les limites de l'îlot déstructuré no 2 (rue Cloutier et rue Duquet) pour tenir compte de la réalité cadastrale des lieux (dossier 359285 CPTAQ)

ATTENDU que le conseil a adopté le premier projet de règlement le 13 février 2023;

ATTENDU que le conseil a tenu une période de consultation écrite du 15 février 2023 au 8 mars 2023 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet

Appuyé par M. Alain Dumas

Et RÉSOLU unanimement d'adopter le second projet de règlement no 392-2023 tel que décrit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

Article 2

La carte « Plan de zonage, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » en annexe au Règlement 148-06 est modifiée en :

- agrandissant la zone résidentielle RA-10 à même une partie de la zone publique P-64, pour y inclure le lot 6 324 381;

Article 3

La carte de l'îlot déstructuré # 2 à l'article 3.4.3 du règlement de zonage 148-06 est modifiée pour tenir compte des nouvelles limites rendues disponibles suite à la rénovation cadastrale.

Article 4

Les extraits de cartes en annexe font parties intégrantes du présent projet de règlement.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2022

23-03-054 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du rapport financier 2022 tel que préparé par Blanche Vachon et Compagnie.

DÉROGATION MINEURE – MME RENÉE MORIN – 30, LAC À FRANCE – Lot 4 890 942

23-03-055 Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage à 0.21 mètre de marge alors que le règlement de zonage exige une marge latérale de 2 mètres.

Identification du site concerné

Lot 4 890 942 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme René Morin.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de Mme René Morin afin de légaliser son garage à 0.21 mètre de marge alors que le règlement de zonage exige une marge latérale de 2 mètres.

DÉROGATION MINEURE – M. NICO FORTIN – 1518, 17E RUE – Lot 3 747 300

23-03-056 Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à légaliser son garage qui est à 6.10 mètres de la rue alors que le règlement de zonage exige que tout bâtiment doit être à au moins 7.6 mètres de la rue.

Identification du site concerné

Lot 3 747 300 cadastre du Québec,

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Nico Fortin.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Nico Fortin afin de légaliser son garage qui est à 6.10 mètres de la rue alors que le règlement de zonage exige que tout bâtiment doit être à au moins 7.6 mètres de la rue.

AUTORISATION M. MIKE GONTHIER – 1072, ROUTE DE ST-ZACHARIE – Lot 3 747 671

23-03-057 ATTENDU que la demande de construction est conforme à la réglementation d'urbanisme applicable et à la loi de la CPTAQ;

Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on autorise la construction d'un garage/entrepôt forestier, sur le lot 3 747 671, selon les normes de la réglementation en urbanisme applicable.

OMH – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

23-03-058 ATTENDU QUE l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière a reçu de la Société d'habitation du Québec le budget 2023 et que l'enveloppe Administration, Conciergerie, Entretien (ACE) de celle-ci est d'un montant de 953 998 \$ pour l'ensemble des secteurs;

ATTENDU QUE le budget est divisé par ensembles immobiliers, et que pour la municipalité de St-Côme-Linière (E.I 2048 et E.I 2800) est réparti comme suit :

Initial #E.I (2048) #E.I (2800) Total

Revenus 50 642 \$ 52 627 \$ 103 269 \$

Administration 9 491 \$ 10 442 \$ 19 933 \$

Conciergerie 21 008 \$ 23 084 \$ 44 092 \$

Énergie, Taxes 21 503 \$ 22 968 \$ 44 471 \$

Remplacement 26 300 \$ 3 850 \$ 30 150 \$

Financement 19 521 \$ 8 981 \$ 28 502 \$

Services clients 2 361 \$ 2 596 \$ 4 957 \$

Total dépenses 100 184 \$ 71 921 \$ 172 105 \$

Déficit 49 542 \$ 19 294 \$ 68 836 \$

Part SHQ (90%) 44 588 \$ 17 365 \$ 61 953 \$

Part Mun. (10%) 4 954 \$ 1 929 \$ 6 883 \$

Rempl. Amél. Moder. 42 300 \$ 0 \$ 42 300 \$

ATTENDU QUE la municipalité accepte de contribuer à 10% de la dépense pour un montant de 6 883 \$.

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière accepte le budget 2023 proposé par la Société d'habitation du Québec tel que déposé.

RÉSIDENCE MARIE-PIER INC. – ENTENTE HÉBERGEMENT

23-03-059 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'Entente d'aide avec la Résidence Marie-Pier Inc., dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de sécurité incendie de la résidence. Cette entente consiste à accueillir les résidents, en cas d'incident ou d'un sinistre, dans la salle Optimiste, pour quelques heures, le temps qu'ils aient pu réintégrer la résidence ou être relocalisés à plus long terme.

Et que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer cette entente.

M. PAUL JACQUES – ENTENTE DROIT DE PASSAGE

23-03-060 ATTENDU qu'une section des sentiers pédestres de la municipalité passe sur le lot 6 100 060, appartenant à M. Paul Jacques;

ATTENDU que M. Paul Jacques a pris entente avec la municipalité afin d'autoriser un droit de passage sur son terrain aux fins d'utilisation des sentiers pédestres;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que Mme Chantal Poulin, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec M. Paul Jacques concernant un droit de passage pour les sentiers pédestres de la municipalité de St-Côme-Linière.

ADOPTION SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUES 2022

23-03-061 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt du schéma couverture de risques 2022 par le chef incendie et qu'on le transmette à la MRC de Beauce-Sartigan.

CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE LES PAS-SERELLES

23-03-062 ATTENDU qu'une demande de financement a été reçue du Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles;

ATTENDU que le conseil de St-Côme-Linière n'entend pas s'engager financièrement dans ce projet;

Il est proposé par M. Yvan Bélanger, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on n'accorde aucune aide financière au Centre de pédiatrie sociale Les Passerelles et qu'une copie de cette résolution leur soit transmise.

AUTORISATION CONGRÈS ADMQ 2023

23-03-063 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on autorise la directrice générale, Mme Chantal Poulin, à s'inscrire au congrès annuel de l'ADMQ et que l'on paie les frais d'inscription.

SOUSSION CIMCO – MAINTENANCE PRÉVENTIVE SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION

23-03-064 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de CIMCO Réfrigération afin de faire une maintenance préventive et corrective au système de réfrigération de l'aréna tel que plus amplement décrit dans la soumission no DG230065, au montant de 2 858.93\$ avant taxes, et datée du 23 février 2023.

SOUSSION AZIMUT – PROGRAMME GESTION DES ACTIFS

23-03-065 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que l'on accepte les offres de services no 2023-INF-993 et 2023-ORTHO-1000, du Groupe de géomatique Azimut Inc., concernant le projet de Gestion des actifs, pour un montant total de 20 518.08\$ taxes incluses.

SOUSSION AUTOMATISATION JRT INC. – MISE À NIVEAUX DES Puits

23-03-066 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu

unanimement que l'on accepte la soumission de Automatisation JRT Inc., datée du 2 mars 2023, au montant de 58 792.47 \$ taxes incluses, afin de faire une mise à niveau des équipements aux puits municipaux tel que plus amplement décrit dans la soumission no 309576.

SOUSSION VEOLIA – MONITEUR ET SONDE DE PH

23-03-067 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission de Veolia, datée du 2 mars 2023, au montant de 1 935.97 \$ taxes incluses, pour la fourniture d'un moniteur et d'une sonde de PH tel que plus amplement décrit dans la soumission no 23000791 SQ 05000.

OFFRE DE SERVICES – LES IMMEUBLES 118 INC. – BALAYAGE DES RUES 2023

23-03-068 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement d'accepter les services de Les Immeubles 118 Inc., au taux horaire de 165\$/h, pour un camion balai aspirateur, et de 145 \$/h pour un tracteur avec balai tasseur ou un loader muni d'un balai mécanique tel que plus amplement décrit dans l'offre de services datée du 16 février 2023.

SOUSSION GARAGE FERNAND & YVAN MORIN – RÉPARATION UNITÉ D'URGENCE

23-03-069 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte la soumission du Garage Fernand & Yvan Morin Inc., au montant de 3 486.61 \$ taxes incluses, pour la réparation du camion d'unité d'urgence du service incendie telle que plus amplement décrit dans la soumission datée du 27 février 2023.

MANDAT BLANCHETTE VACHON ET COMPAGNIE – ÉTUDE TAXES SUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS

23-03-070 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Blanchette Vachon et Compagnie afin de faire une étude en matière de récupération des taxes sur les intrants relativement aux diverses activités de loisirs tel que plus amplement décrit dans l'offre datée du 22 février 2023.

MANDAT BLANCHETTE VACHON ET COMPAGNIE – MÉTHODE DE TAXES SIMPLIFIÉE (RAPPORTS TRIMESTRIELS)

23-03-071 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accepte l'offre de services de Blanchette Vachon et Compagnie afin de faire le travail de méthode de taxes simplifiée pour chaque rapport de taxes trimestriels produit par la municipalité tel que plus amplement décrit dans l'offre datée du 7 mars 2023.

MANDAT WSP CANADA INC. – ÉTUDE FAISABILITÉ 17E RUE

23-03-072 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on mandate WSP Canada Inc. afin de réaliser une étude de faisabilité pour le projet de développement dans la 17e Rue.

MANDAT ECCE TERRA – LOTISSEMENT 17E RUE

23-03-073 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par M. Alain Dumas et résolu unanimement que l'on mandate Ecce Terra Arpenteurs-

géomètres afin de réaliser les lotissements des terrains et de la rue dans le projet de développement de la 17e Rue.

MANDAT M. NORBERT LEGROS – REQUÊTE DE DÉMOLITION – LOT 5 174 102

23-03-074 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Yvan Bélanger et résolu unanimement que l'on mandate M. Norbert Legros afin de produire une requête de démolition pour le bâtiment sis sur le lot 5 174 102 de la 1re Avenue Ouest.

FIN DE MANDAT ÉTHIER AVOCATS INC.

23-03-075 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on mette fin au mandat de Éthier Avocats Inc. concernant la méthode de taxes simplifiées des rapports trimestriels de la municipalité de St-Côme-Linière.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD – RÉSOLUTION D'APPUI – PROJET TRIOM (VIRIDIS)

23-03-076 CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud doit répondre aux obligations de la Stratégie de valorisation de la matière organique qui demande aux municipalités d'instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ;

CONSIDÉRANT que depuis 2018, la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud travaille en collaboration avec Viridis pour le développement de la technologie SHOC ;

CONSIDÉRANT que TRIOM de Viridis Environnement permet de valoriser 70% de la matière organique à même le bac de déchets, que cette matière organique peut ensuite être valorisée en agriculture, en foresterie ou bien en revitalisation minière et que cette technologie permet d'éviter le transport pour une 3e voie ainsi que les GES qui y sont associés ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement la technologie TRIOM ne répond pas au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles du MELCC, ainsi qu'aux critères de conformité de révision du PGMR de Recyc-Québec, ce qui aura comme impact la perte des montants octroyés par ce programme aux municipalités membres de la Régie à partir du mois d'octobre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la Régie, en collaboration avec d'autres MRC et Régies de gestion des matières résiduelles, fera des représentations au sein du MELCC et de Recyc-Québec pour que le TRIOM de Viridis Environnement soit reconnu comme méthode de gestion de la matière organique éligible au programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-DENIS PAQUET,

SECONDÉ PAR MME BIANCA PERREAU

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

QUE le conseil municipal de St-Côme-Linière autorise la Régie, en collaboration avec d'autres partenaires, à procéder aux démarches et ana-

lyses nécessaires pour l'implantation d'une solution TMB dans le but de gérer efficacement l'ensemble des matières organiques de son territoire ;

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à la présidente directrice générale de Recyc-Québec, à l'Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec et au député de Beauce-Sud.

MRC DE BEAUCE-SARTIGAN – RÉSOLUTION D'APPUI – ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES BIOSOLIDES

23-03-077 ATTENDU que la municipalité de St-Côme-Linière a reçu une demande d'appui de la MRC de Beauce-Sartigan concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides ;

ATTENDU que cette demande d'appui fait état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels ;

ATTENDU que le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement ;

ATTENDU que les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux ;

Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement

De demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Beauce-Sartigan.

FONDS CULTUREL 2023 – DÉPÔT PROJET

23-03-078 Il est proposé par M. Steven Lebel, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que la municipalité dépose un projet au fonds culturel 2023 ;

Que la municipalité s'engage à payer sa part dans le projet déposé ;

Et que la personne autorisée à signer le protocole d'entente soit Mme Chantal Poulin, directrice générale.

GRAND MARCHÉ MOBILE

23-03-079 Considérant que le Grand Marché mobile avait obtenu un grand achalandage lors de son arrêt dans la municipalité en 2021 ;

Considérant que le Grand Marché offre son service mobile pour 2023 ;

Considérant que la municipalité peut répondre aux critères en fournissant un accès à des toilettes, un stationnement adéquat, de l'électricité, des tables, des abris et autres accessoires connexes sur demande ;

Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Jean-Denis Paquet et résolu unanimement que le conseil manifeste son intérêt à accueillir le Grand Marché à l'extérieur de l'aréna de Saint-Côme-Linière au courant de l'été 2023.

Que la municipalité veillera aux besoins du Grand Marché selon les demandes mentionnées ci-haut;

Que la responsable du projet, Mme Chantal Poulin, est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents à la tenue du Grand Marché à Saint-Côme-Linière.

VENTE DE TERRAIN – ENTREPÔTS SJC INC. – LOT 6 558 341

23-03-080 Il est proposé par M. Simon Breton, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on vende à Entrepôts SJC Inc., le lot 6 558 341, situé sur la rue des Industries et ayant une superficie de 8 114.7 m² (87 345.9 pi²), pour un montant de 21 836.48 \$.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – ENTREPÔTS SJC INC. – LOT 6 558 341

23-03-081 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 558 341, à Entrepôts SJC Inc., pour un montant de 21 836.48 \$.

VENTE DE TERRAIN – DUMAS CANADA INC. – LOT 6 558 340

23-03-082 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on vende à Dumas Canada Inc., le lot 6 558 340, situé dans le parc industriel et ayant une superficie de 16 593.0 m² (178 605.57 pi²), pour un montant de 44 651.39 \$.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – DUMAS CANADA INC. – LOT 6 558 340

23-03-083 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente du lot 6 558 340, à Dumas Canada Inc., pour un montant de 44 651.39 \$.

VENTE DE TERRAIN – LOIGNON CHAMP-CARR INC. – LOT 6 558 339

23-03-084 Il est proposé par Mme Bianca Perreault, secondé par M. Simon Breton et résolu unanimement que l'on vende à Loignon Champ-Carr Inc., le lot 6 558 339, situé dans le parc industriel et ayant une superficie de 16 248.5 m² (174 897.4 pi²), pour un montant de 43 724.35 \$.

DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES – VENTE TERRAIN – LOIGNON CHAMP-CARR INC. – LOT 6 558 339

23-03-085 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que M. Gabriel Giguère, maire, et Mme Chantal Poulin, directrice générale, soient les personnes autorisées à agir au nom de la municipalité de St-Côme-Linière et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la vente

du lot 6 558 339, à Loignon Champ-Carr Inc., pour un montant de 43 724.35 \$.

DEMANDE AIDE FINANCIÈRE 2023 – CPA ST-CÔME

23-03-086 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on donne 30% du coût de l'inscription par enfant demeurant à St-Côme-Linière et inscrit au CPA St-Côme en tant qu'aide financière 2023 pour le CPA St-Côme.

DEMANDE SOUTIEN FINANCIER – JEUX DU QUÉBEC – URLS

23-03-087 Il est proposé par M. Jean-Denis Paquet, secondé par Mme Bianca Perreault et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 100\$ aux Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches afin de soutenir une athlète y participant et demeurant dans notre municipalité : Mme Kellyane Poulin.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023 – CLUB MOTONEIGE AUX 4 VENTS

23-03-088 Attendu qu'une demande d'aide financière d'un montant de 231.88\$ a été reçue du Club motoneige aux 4 vents Inc.;

Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par M. Steven Lebel et résolu unanimement que l'on accorde un montant de 231.88\$ au Club de motoneige aux 4 Vents Inc. et que ce montant représentante la seule aide financière qui leur soit accordée pour l'année 2023

(CE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20

Voici quelques points du procès-verbal d'une assemblée spéciale du Conseil tenue au lieu ordinaire des sessions le 20 mars 2023.

MARS 2023 EST PUBLIÉ SOUS TOUTE RÉSERVE DE SON ADOPTION PRÉVUE EN PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL)

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 395 -2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

23-03-091 ATTENDU que la greffière-trésorière résume le projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par M. Simon Breton

APPUYÉ par M. Yvan Bélanger

ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de Règlement no 395-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles » soit et est adopté par ce conseil;

QUE ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cette consultation se tiendra du 21 mars 2023 au 10 avril 2023 inclusivement.

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 11 avril 2023, à compter de 19h00.

QUE le projet de règlement peut être consultés au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

QUE le projet de règlement no 395-2023 ne contient pas de dispositions susceptibles à l'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

QUE la présente résolution ainsi que le projet du règlement 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan;

QUE le texte du projet de Règlement no 395-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Prochaines assemblées
régulières du conseil municipal 2023

Mardi le 11 avril, 19h00

Lundi le 8 mai, 19h00

Prenez note que les assemblées ont lieu à la salle Optimiste, au 2^e étage de l'aréna.



Diffusion des séances de conseil sur Internet

Sur Beauce.TV

Habituellement disponible 24 heures après la réunion. Un lien direct est sur le site internet de la municipalité,
www.stcomelinier.com

Onglet «municipalité».

Vous sélectionnez ensuite «conseil municipal».



Conseil municipal

Gabriel Giguère, maire

Simon Breton, conseiller poste 1
Bianca Perreault, conseillère poste 2
Yvan Bélanger, conseiller poste 3
Steven Lebel, conseiller poste 4
Jean-Denis Paquet, conseiller poste 5
Alain Dumas, conseiller poste 6



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin, directrice générale / greffière trésorière de la susdite municipalité,

Résolution 23-03-052

RÈGLEMENT 391-2023

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 391-2023 D'AMENDEMENT DU PLAN D'URBANISME

ATTENDU que la greffière-trésorière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Denis Paquet
APPUYÉ par M. Simon Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement no 391-2023 intitulé « Règlement d'amendement du plan d'urbanisme », par lequel la Municipalité de Saint-Côme-Linière modifie le Règlement no 147-06 intitulé « Plan d'urbanisme » **afin d'agrandir une affectation Résidentielle (pour y inclure le lot 6 524 381) à même une affectation Publique en bordure de la rue Principale**, soit et est adopté par ce conseil;

QUE la présente résolution ainsi que le règlement de modification du Plan d'urbanisme soient transmis à la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'à toute municipalité dont le territoire est contigu;

QUE le texte du Règlement no 391-2023 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le règlement peut être consulté au bureau du soussigné, 1408, rue Principale, St-Côme-Linière, G0M 1J0, de 8 h à 16 h 30.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 20^e jour du mois de mars 2023

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Chantal Poulin, directrice générale / greffière-trésorière, résidant à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le vingtième jour du mois de mars deux mille vingt-trois, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville et Caisse Populaire.

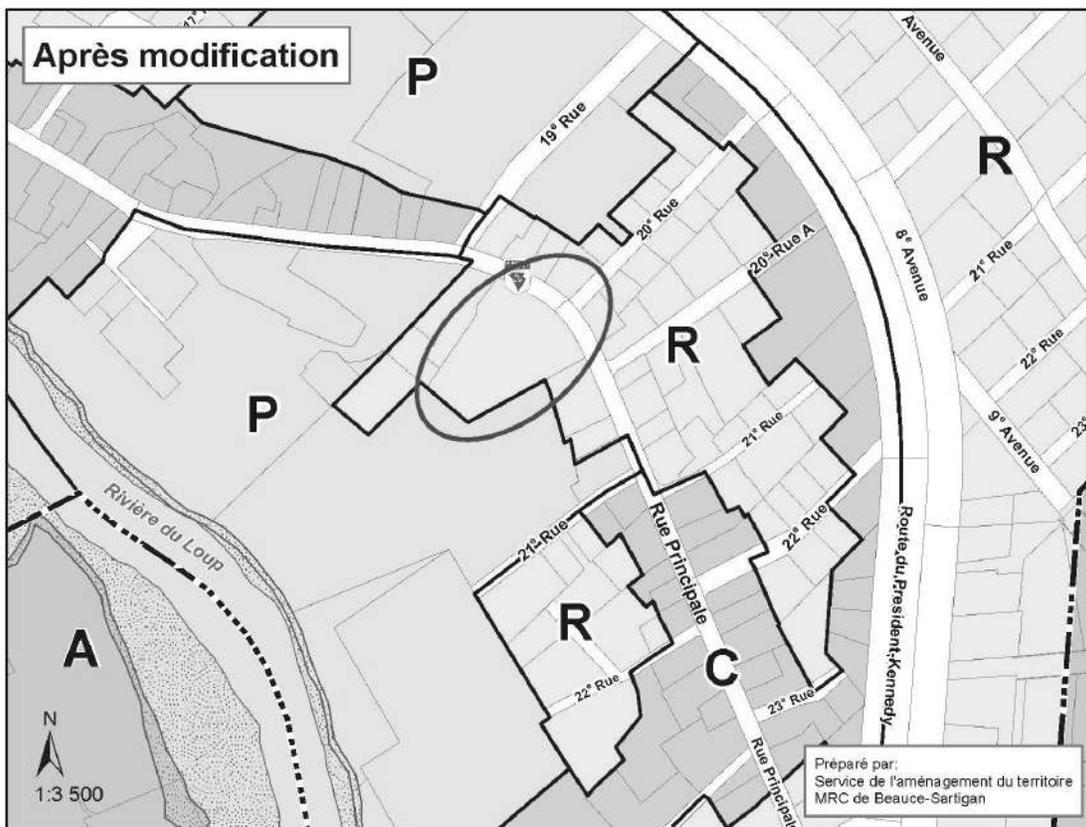
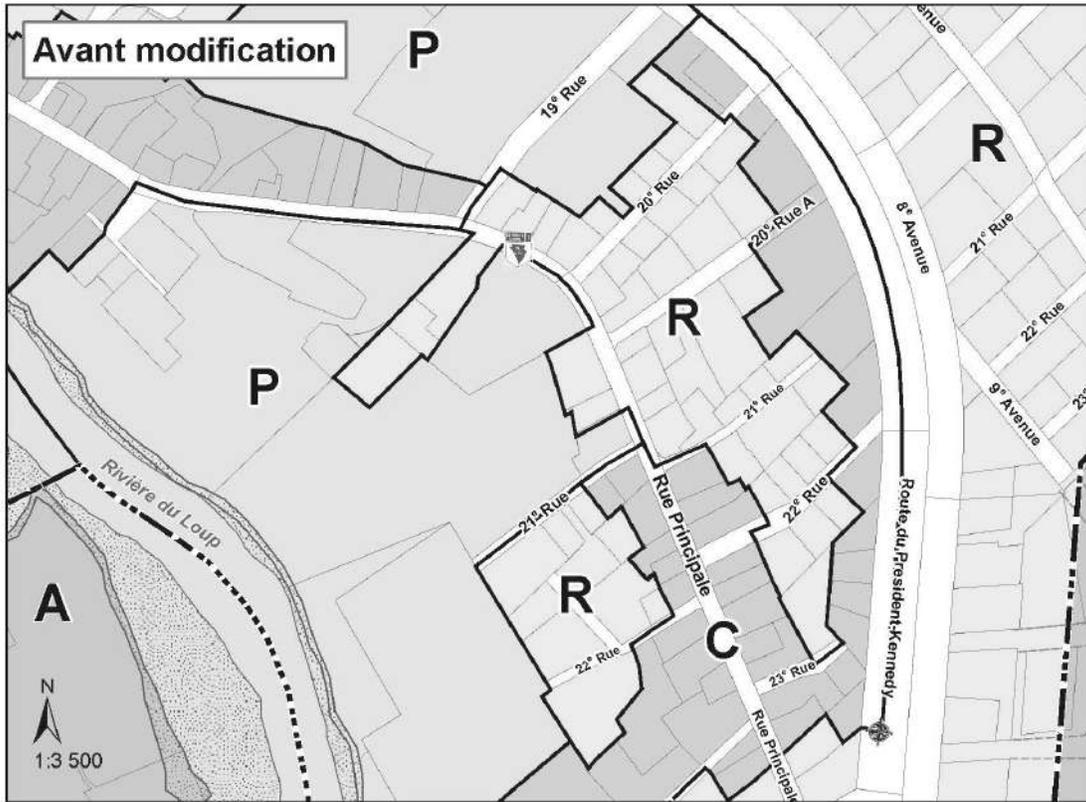
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingtième (20^e) jour du mois de mars deux mille vingt-trois.

Chantal Poulin

Directrice générale / Greffière-Trésorière

SAINT-CÔME-LINIÈRE

Extrait du Plan d'affectation du sol



AVIS PUBLIC

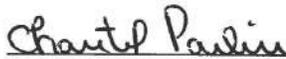
Assemblée publique de consultation

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement no 395-2023 intitulé « Règlement relatif à la démolition d'immeubles ».

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit.

1. Lors d'une séance spéciale tenue le 20 mars 2023 le conseil a adopté le projet de règlement no 395-2023 relatif à la démolition d'immeubles. Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
2. Ce projet de règlement sera soumis à une période de consultation suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Cette consultation se tiendra du 21 mars 2023 au 10 avril 2023 inclusivement.
3. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement sera tenue le 11 avril 2023, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil municipal en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1). Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. L'objet de ce projet de règlement vise à régir la démolition des immeubles patrimoniaux présents sur le territoire de la municipalité.
5. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture.

**Donné à St-Côme-Linière
ce 21^e jour de mars 2023**

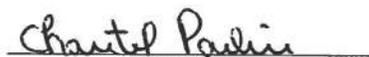


Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie le vingt et unième jour du mois de mars 2023, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour de mars 2023


Chantal Poulin
Directrice générale / Greffière-trésorière



TRANSPORTEURS RECHERCHÉS (Taxis adaptés)

Transport Autonomie Beauce-Etchemins est responsable du service de transport adapté et collectif dans les MRC Beauce-Sartigan et Les Etchemins.

Il y a présentement un manque de transporteurs (taxi adapté) et de chauffeurs pour répondre aux besoins grandissants de notre clientèle à mobilité réduite.

Vous êtes intéressé à devenir propriétaire de votre taxi adapté ou être seulement conducteur.

Communiquez avec Transport Autonomie Beauce-Etchemins (M. Yves Vachon, directeur) **418-227-1691**

Bureau municipal Heures d'ouverture

Du lundi au jeudi:

8 h - 12 h 00

13 h - 16 h 30

Vendredi :

8 h - 12 h 00

Prenez note que le bureau sera fermé le lundi 10 avril 2023 à l'occasion du congé de Pâques.

Avis aux citoyens Voyages de terre

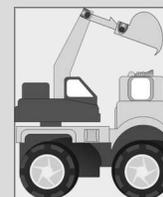
Si vous êtes intéressés à recevoir de la terre lors de travaux municipaux, veuillez appeler le (418) 685-3825 poste 401

Ou envoyez un courriel:

travauxpublics@stcomelinriere.com

Faisons preuve de civisme en ramassant les excréments de notre animal, que ce soit **chien** ou **cheval**.

Ceci favorisera un environnement propre et agréable pour tous. Merci de votre collaboration.



Comité consultatif d'urbanisme

Le CCU est à la recherche de 2 candidats ou candidates pour remplacer des membres sortants sur le comité consultatif de la Municipalité. Si tu veux prendre part à la vie municipale et amener tes idées dans le bon fonctionnement du Comité consultatif de l'urbanisme et de voir comment se passe la vie municipale, on t'attend!

Info: Yves Turcotte

418-685-3825 poste 203

3 logements disponibles au HLM:

SAINT-CÔME-LINIÈRE

3 logements

Adresse : 1375, 5e Avenue, Saint-Côme-Linière

1 chambre

Pour toutes questions: 418-228-0239.

Les formulaires de demande de logement sont disponibles au bureau municipal

Convocation à l'assemblée générale annuelle

de votre Caisse Desjardins du Sud de la Beauce

17 avril 2023, 18h30



Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.desjardins.com/caissedesuddebeauce>

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en **mode virtuel**. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront **voter séance tenante** sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une **période de votation en différé** qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée :

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- adopter des modifications au *Règlement intérieur de la Caisse* et au *Règlement intérieur de rotation*
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)



Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez :

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Modification au *Règlement intérieur de la Caisse*

Les membres seront appelés à se prononcer sur l'adoption d'une résolution spéciale visant à :

- Modifier l'article 8.1 de façon à diminuer le nombre d'administrateurs au conseil d'administration de onze (11) à dix (10), le poste aboli étant un (1) poste vacant échéant au 31 décembre 2023;
- Adopter le *Règlement intérieur relatif à la rotation des administrateurs de la Caisse*

Cette résolution spéciale entrera en vigueur dès son adoption, avant la période des élections. Les membres peuvent obtenir une copie du projet de résolution spéciale en s'adressant à la Caisse pendant les heures d'ouverture.



Élection par acclamation au conseil d'administration

Quatre (4) postes sont à pourvoir dont 1 poste d'une durée d'un an au conseil d'administration de la Caisse. Toutefois, si la modification proposée à l'article 8.1 du RIC est adoptée, il y aura trois (3) postes à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse. Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 6 février 2023 à 23h59.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

BISSON, Fanny

DESJARDINS, Dany

MC COLLOUGH, Mark

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant : <http://www.desjardins.com/caissedesuddebeauce> ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 28 février 2023

Suzanne Campeau Guenette, secrétaire

Centre d'écoute Beauce- Etchemins

Ne restez pas seul(e) dans ces moments difficiles, nous sommes là pour vous.

Service d'écoute téléphonique, gratuit et confidentiel 24h/24, 7 jours/7

Appelez nous :

418-228-0001

Collecte des

ordures

Horaire régulier

Prenez note que la collecte des ordures se fait aux 2 semaines. Le service hebdomadaire reprendra en juin.

Les calendriers des ordures et du recyclage sont accessibles en tout temps sur le site internet de la municipalité, onglet services.



RAPPEL

Informations sur les taxes municipales 2023

Vous avez reçu votre compte de taxes municipales 2023 dernièrement. Voici quelques informations :

Nouveau code de taxe sur votre facture : Taxe gén. – Service dette. Il s'agit du service de la dette payable par l'ensemble de la municipalité qui était auparavant inclus dans la taxe foncière générale. Dorénavant, cette portion de taxe doit être présentée séparément.

Lorsque le compte atteint 300.00\$, il peut être payable en 4 versements. Voici un rappel des dates de versements:

1er versement le 19 mars 2023

2e versement le 25 mai 2023

3e versement le 10 août 2023

4e versement le 12 octobre 2023

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes:

- Dans plusieurs institutions financières: Au comptoir, au guichet automatique ou par internet
- Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte, en nous faisant parvenir des chèques à l'ordre de Municipalité St-Côme-Linière
- À l'hôtel de ville (1408 rue Principale) en argent ou par chèque. Une boîte à courrier est située près de la porte d'entrée. Vous pouvez y déposer vos chèques. Ne jamais déposer d'argent dans la boîte à courrier. Veuillez noter qu'en tout temps, les paiements par carte de débit ou crédit ne sont pas acceptés.
- Vous pouvez aussi faire effectuer des retraits préautorisés dans votre compte aux dates de versements. Veuillez nous contacter au (418) 685-3825 à ce sujet.

Paiements par internet (SIPC)

Veillez vous assurer d'utiliser le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes 2023 lorsque vous faites un paiement en ligne. Ce numéro peut être différent des années passées. De plus, si vous avez plus d'une propriété, chacune a un numéro de matricule différent. Chaque paiement doit être fait sous le bon numéro, ceci afin d'éviter des erreurs de paiements.

Compagnie hypothécaire (institution financière)

Si c'est votre institution financière qui s'occupe du paiement de vos taxes, c'est vous qui avez la responsabilité de lui fournir votre compte de taxes. La loi nous oblige à faire parvenir le compte au propriétaire.

Frais de retard

En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais de 13% l'an (intérêt et pénalité) seront ajoutés au compte.

Pour les nouveaux propriétaires en cours d'année

Il est important de noter que la municipalité de St-Côme-Linière n'émet pas de nouveaux comptes de taxes lorsqu'il y a changement de propriétaire. Cela ne vous soustrait en aucune façon à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues, à défaut de quoi, vous aurez à payer des intérêts dès l'échéance des dates établies.

La municipalité de St-Côme-Linière rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au 418-685-3825.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Premiers répondants

La fonction de premier répondant assure, de par sa proximité à la population, une réponse rapide et efficace pour les situations d'urgence vitale en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers.

La municipalité de St-Côme-Linière est à la recherche de citoyens de

notre communauté pour rejoindre l'équipe des premiers répondants.

Ça vous intéresse?

Veuillez nous le faire savoir par courriel:

incendie@stcomelinier.com

ou par téléphone: 418-685-3825 poste 500

Merci à l'avance de votre intérêt!

Offres d'emploi—Municipalité St-Côme-Linière:

Prenez note qu'en raison des délais requis, il n'est pas toujours possible de publier toutes les offres d'emploi dans le Babillard. Nous vous invitons donc à consulter régulièrement le site internet et la page Facebook de la municipalité, de même que le tableau électronique.

Accompagnement pour endeuillés par suicide



Accompagnement
individuel ou de groupe

Gratuit pour les
endeuillés par suicide

Pour vous inscrire:

T:(418)228-3106

Courriel: cepsaa@ip4b.net



**DÉLAIS
RAPIDES**

**SERVICES
SANS FRAIS**

**CONSEILS
PERSONNALISÉS**

**TECHNIQUES
EFFICACES**



CENTRE DE RECHERCHE D'EMPLOI

BEAUCE-ETCHEMINS INC.

Un acteur majeur
pour votre retour en emploi



Avec la participation financière de:

Québec

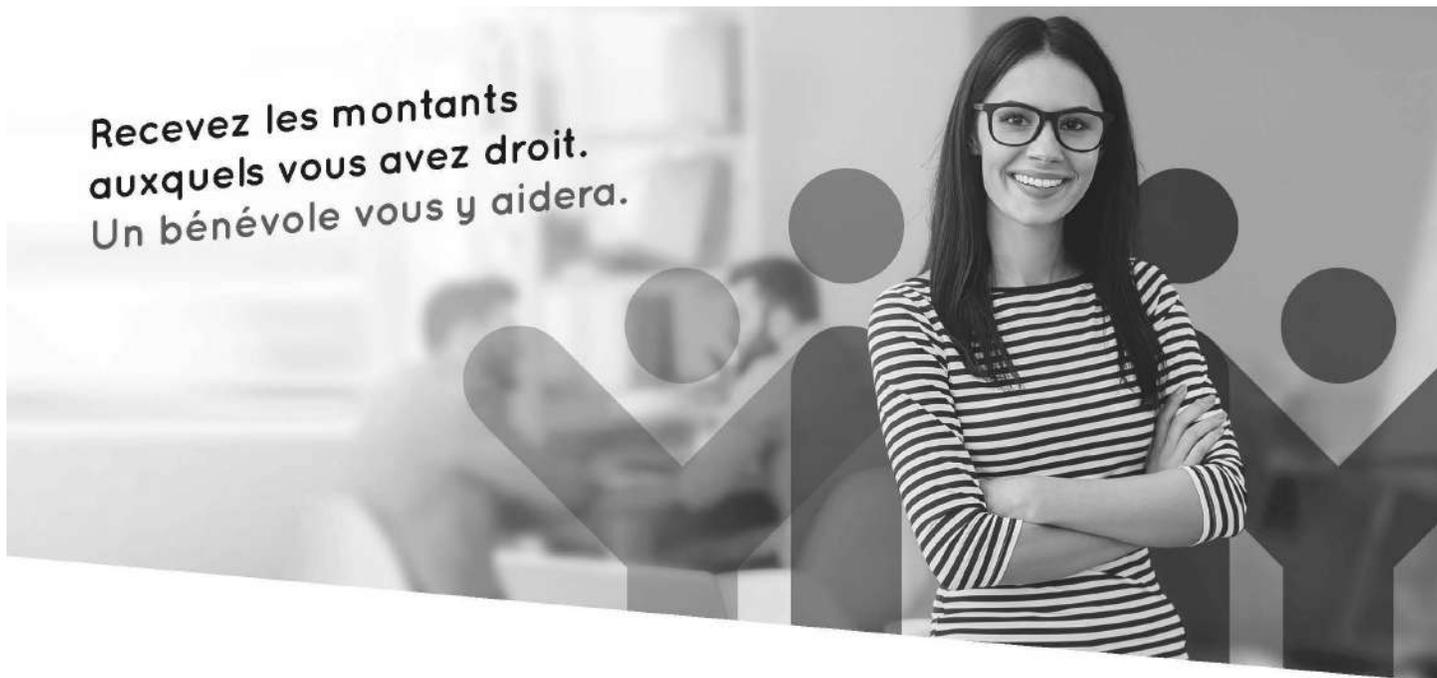
SAINT-GEORGES
418 227-5445

SAINTE-MARIE
418 386-4445



crebe.qc.ca

Recevez les montants
auxquels vous avez droit.
Un bénévole vous y aidera.



Le Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles

Le service d'aide en impôt résulte d'un important partenariat établi en 1988 entre l'Agence du revenu du Canada (ARC) et Revenu Québec. Il soutient les personnes qui ne peuvent pas remplir leurs déclarations de revenus ou qui n'ont pas les moyens de confier cette tâche à des professionnels. Chaque année, des organismes et leurs bénévoles aident un grand nombre de personnes en remplissant gratuitement leurs déclarations de revenus.



SERVICE D'AIDE
EN IMPÔT

PROGRAMME
DES BÉNÉVOLES
DEPUIS 1988



Le Service d'aide en impôt-Programme des bénévoles permet à des personnes de recevoir les prestations et les crédits auxquels elles ont droit, par exemple les prestations pour enfants, le crédit d'impôt pour solidarité ou le crédit pour la TPS/TVH.

Pouvez-vous bénéficier du service d'aide en impôt?

Pour bénéficier du service d'aide en impôt, vous devez avoir un revenu modeste **et** une situation fiscale simple.

Le revenu familial maximal est de

- 35 000 \$, dans le cas d'une personne seule;
- 45 000 \$, dans le cas d'un couple (ajoutez 2 500 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire);
- 45 000 \$, dans le cas d'un adulte avec un enfant (ajoutez 2 500 \$ pour chaque personne à charge supplémentaire).

Les séances de préparation de déclarations de revenus sont organisées par de nombreux organismes participants du Québec et sont offertes de février à avril ainsi que le reste de l'année, dans certains cas.



Pour connaître les endroits où ce service est offert ainsi que les horaires, consultez revenuquebec.ca/benevoles.

Vous pouvez également communiquer avec le service à la clientèle de l'ARC ou de Revenu Québec aux numéros suivants:

ARC: 1 800 959-7383

Revenu Québec: 1 800 267-6299

Documents requis

Lorsque vous vous présentez à une séance de préparation de déclarations de revenus, veuillez apporter vos feuillets de renseignements fiscaux, vos relevés, vos reçus, vos avis de cotisation de l'année précédente et tout autre document pertinent. Ces documents sont nécessaires dans le cadre de la production de vos déclarations de revenus du Canada et du Québec.



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency



03M-50112(02)1-10



Réservation 418-227-2626

Vous avez besoin de transport pour vos déplacements :

(Horaire selon vos besoins)

- ✓ de soins de santé
- ✓ de services sociaux
- ✓ de services d'éducation ou de formation postsecondaire
- ✓ des démarches d'insertion à l'emploi

Vous avez également la possibilité d'utiliser nos circuits fixes 7 jours/semaine vers St-Georges (pour tous types de déplacements) trois départs de votre municipalité par jour et trois retours de St-Georges vers votre municipalité.

Les demandes doivent être placées minimalement 24 heures à l'avance et avant 12h00 (midi) la journée ouvrable précédant le déplacement.

- ✓ L'horaire du **centre d'appel** est du lundi au vendredi de 8 h à 16 h
- ✓ L'horaire du **taxi collectif** est du dimanche au samedi du 7 h à 21 h

Le taxi collectif dessert les 16 municipalités de la MRC Beauce-Sartigan.

*** Les demandes de transports à l'intérieur de la ville de Saint-Georges seront redirigés vers le Taxibus



Escouade canine MRC

Notre nouvel établissement se situe à l'adresse suivante :

217-1, 181e Rue, Beauceville QC G5X 2S9

Heures d'ouverture:

Du lundi au jeudi de 11 h à 16 h.

**PAIEMENT
DES LICENCES**



ESCOUADE CANINE MRC

Il est maintenant possible d'enregistrer et payer votre licence via le site internet de l'Escouade Canine:
<https://escouadecaninemrc.com/>



REQUÊTE
CONCERNANT UN ANIMAL ?



418-225-9203

Contactez les professionnels
qui s'occupent de notre municipalité

Le Siillon

Regroupement des parents et amis de la personne
atteinte d'une maladie mentale

Nous joindre:

477, 90e rue, suite 240, Saint-Georges, Qc G5V 3L1
Tél: 418 227-6464 Numéro sans frais : 1 855 272-7837
Courriel: info@lesillon.com
Site web: lesillon.com

*Aider sans
s'épuiser*

Services offerts sur le territoire Beauce-Etchemins

*Interventions psychosociales individuelles et familiales *Volet Jeunesse
*Groupes d'entraide *Groupes Psycho-Éducatif *Sensibilisation



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

www.stcomelinriere.com

Rappel: Les garages de toile sont permis
jusqu'au 15 avril.

Il est temps de penser à démonter le tout
jusqu'à l'automne.

Merci de votre collaboration!



Depuis 1933... plus de 80 ans!

Fermières St-Côme

Réunion des Fermières

Mercredi le 12 avril à 19h00

Au local des Fermières

Cotisation payable

Exhibit: Produits de l'érable et
vos créations à vous

Bienvenue à toutes!

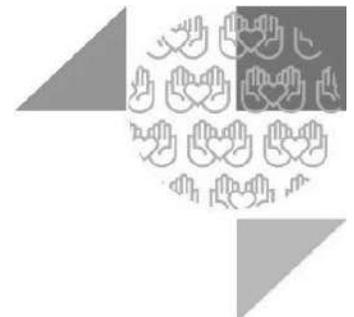
Le Conseil



ICI, NOUS SOMMES

**VRAIMENT
BEAUCE!**

vraimentbeauce.com





Période de renouvellement du Supplément de revenu garanti

Avez-vous produit votre déclaration de revenus?

Chaque année, un grand nombre de prestataires qui reçoivent le Supplément de revenu garanti (SRG) voient leurs prestations interrompues en juillet parce qu'ils n'ont pas produit leur déclaration de revenus. Afin de réduire au minimum ces interruptions, nous invitons les clients à produire leur déclaration de revenus par voie électronique auprès de l'Agence du revenu du Canada, **avant le 30 avril**, ou à remplir un [formulaire](#) de renouvellement du SRG (ISP3026) disponible sur le site Internet de Service Canada.

Avez-vous droit au SRG?

Oui, si :

- ✓ vous avez 65 ans ou plus;
- ✓ vous vivez au Canada;
- ✓ vous recevez la pension de la [Sécurité de la vieillesse \(SV\)](#);
- ✓ votre revenu est inférieur à 20 832 \$ et vous êtes célibataire, veuf ou divorcé;
- ✓ la somme de votre revenu et de celui de votre époux ou conjoint de fait est inférieure à :
 - ✓ 27 552 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit la pension complète de la SV;
 - ✓ 38 592 \$ et votre époux ou conjoint de fait reçoit l'Allocation;
 - ✓ 49 920 \$ et votre époux ou conjoint de fait ne reçoit ni la pension de la SV ni l'Allocation.

Vous ne recevez pas le SRG?

Voici comment vous pouvez l'obtenir :

- ✓ En soumettant une demande en ligne via un compte Mon Dossier Service Canada (MDSC).
- ✓ En remplissant un [formulaire](#) de demande pour le Supplément de revenu garanti (ISP3025) disponible sur le site Internet de Service Canada et en l'envoyant par la poste au bureau de Service Canada le plus près.

Pour obtenir de l'information ou de l'aide, les clients et les membres de leur famille peuvent nous contacter de la façon suivante :

-  En ligne, sur le site Internet de [Service Canada](#);
-  Par téléphone, au numéro sans frais 1-800-277-9915;
-  **En personne**, dans un Centre Service Canada (CSC) près de chez vous. En raison de la Covid-19, les clients doivent cependant prendre rendez-vous sur [eServiceCanada](#) avant de se présenter dans un CSC;
-  **Par la poste**, en envoyant une lettre au [bureau de Service Canada](#) le plus près.

Il est important que les clients communiquent avec nous dès que leur situation est modifiée, par exemple en cas de changement de revenus, d'état civil ou d'adresse.

Qu'est-ce que le SRG?

Le Supplément de revenu garanti (SRG) est une prestation mensuelle non imposable dont le calcul est basé sur le revenu. Elle est versée aux résidents du Canada qui reçoivent la Sécurité de la vieillesse (SV) et qui ont un faible revenu. Les prestations du SRG sont renouvelées automatiquement chaque année, en juillet, **à condition que le client remplisse une déclaration de revenus au plus tard le 30 avril.**



Cette maison fait partie des 149 maisons identifiées par la **Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière** ayant été construites avant 1920 à Saint-Côme-Linière.

Si vous avez des informations, ou, voulez des informations sur cette maison, nous vous invitons à nous contacter au (418) 685-2700 ou à histoire@telus.net

1381 rue Principale

Lot à l'origine : 42H une subdivision du lot 42 du premier rang du canton de Linière à compter d'Aubin de l'Isle.

Construction selon la Municipalité : 1889



Fonds Daniel Carrier

Histoire : Si l'on considère 1889 comme l'année de construction de cette maison, elle est restée dans la famille Morissette pendant 111 ans, jusqu'en 2000. Elle a été transmise par successions et donations sur trois générations. Monsieur Jean-Thomas Morissette exerça le métier de sacristain pendant environ 25 ans dans les années 1950-60-70, son épouse, Françoise Gagnon, a pris la relève par la suite.

Propriétaires :

2000 – Roby Poulin

1973 – Françoise Gagnon

1937 – Jean-Thomas Morissette (il maria Françoise Gagnon en 1940)

1933 – Jean-Thomas, Joseph Ernest et Georges Henri Morissette

1925 – Marie-Louise Létourneau

1911 – Thomas Morissette (Marie-Louise Létourneau)

1892 – Virginie Avard

1889 – Louis Morissette (Virginie Avard)

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

Depuis le 1^{er} juin 2022, les bureaux de la Société historique, situés au presbytère, sont ouverts pour répondre à vos demandes de renseignements, de photos, de livres, de documents ou autres.

Lundi 13 h à 16 h Mercredi 13 h à 16 h

1er dimanche du mois 13 h à 16 h

Également, vous pouvez visiter notre première exposition dans nos nouveaux locaux. Nous vous présentons l'histoire du Bureau de poste Linière

et de la famille Boulanger.

Merci de nous soutenir dans notre mission de protéger et de diffuser notre histoire locale en vous procurant notre carte de membre (10\$). La Société historique de Saint-Côme est aussi à la recherche de bénévoles prêts à s'impliquer dans les différents projets.

Société historique de Saint-Côme de Kennebec et de Linière

1551 19^e Rue Saint-Côme-Linière 418-685-2700

histoire@telus.net

FADOQ: Journée d'inauguration de nos jeux-dis aînés actifs

Plus de 45 membres et dignitaires étais présents. Merci beaucoup à tous et toutes de votre présence si précieuse. Le tout s'est déroulé le jeudi 9 mars dernier.

Merci aussi à M Gabriel Giguère, maire. Merci à notre député, M. Samuel Poulin qui a apprécié notre invitation, et nous, sa présence; il nous a confié qu'il est toujours très bien accueilli à St-Côme-Linière.



Photo: Marie-Louis Lachance

*****IMPORTANT*****

SALLE PAROISSIALE DE SAINT-CÔME

Veuillez prendre note qu'à compter du 13 janvier 2023, vous devrez communiquer avec Marie-Louis Lachance ou Pascal Poulin pour la location de la salle paroissiale.

Marie-Louis Lachance 418-685-3654 ou 418-313-3373

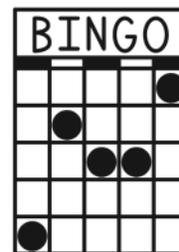
Pascal Poulin 418-685-3929

APRÈS-MIDI AINÉS

Dégustation et bingo / Gratuit

1 Mercredi par mois 13h00

Salle optimiste, 1517, 19e rue,
Saint-Côme-Linière



CALENDRIER

12 avril

10 mai

14 juin

CLUB DE MARCHE AINÉS

Tous les mardis matin, 9h devant l'aréna.

Pour informations : Érika, 418-685-3825
poste 304



St-Côme en Action de retour!

SAMEDI LE 14 OCTOBRE SOYEZ PRÉSENTS POUR LA 2E ÉDITION



LOCATION SALLE OPTIMISTE

POUR VOS BAPTÊME,
SHOWER, FÊTES
FAMILIALES, PARTYS
DE BUREAU, ETC.
PLUSIEURS
DISPONIBILITÉS
PENDANT LES FÊTES

CONTACTER LE SERVICE DES
LOISIRS
418-685-3825 POSTE 304



Aréna St-Côme-Linière

Nous vous invitons à consulter régulièrement la page Facebook de l'aréna (Aréna Saint-Côme-Linière) pour les dernières nouvelles et les activités à venir.



Pour informations supplémentaires, veuillez contacter Mme Brigitte Drouin au (418) 685-3825 poste 300 ou par courriel : arenastcome@stcomelinier.com

OFFRE D'EMPLOIS ÉTUDIANTS

SAUVETEUR PISCINE - ÉTÉ 2023

Qualifications recherchées:

Avoir son sauveteur national et premiers soins

Responsable et disponible en semaine et fin de semaine

ANIMATEURS (TRICES) CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2023

Sous la supervision de l'animateur en chef, vous animerez un groupe d'enfants, tout en faisant respecter la sécurité et la discipline du groupe.

Début de l'emploi Du lundi au vendredi, du 26 juin 2023 au jeudi 17 août 2023

Envoyer son CV à:
st-come@stcomelinier.com
Pour information :
418-685-3825



La saison de glace est maintenant terminée.
Le casse-croûte est aussi fermé, avec réouverture à venir pour la saison estivale.



À bientôt!



Inscription soccer mineur St-Côme Saison 2023

Lieu : ARENA ST-CÔME

Quand : vendredi le 14 avril de 16h à 20h
et samedi le 15 avril de 9h00 à 11h

Nombre d'enfant	Coût d'inscription	Dépôt chandail	Total
1 enfant	60\$	10\$	70\$
2 enfants	100\$	20\$	120\$
3 enfants	130\$	30\$	160\$
4 enfants	130\$	40\$	170\$

Prenez note que le dépôt vous sera **remis** à la fin de la saison lors du retour du chandail.

Le paiement est obligatoire à l'inscription, libeller votre chèque au nom de **L'association soccer St-Côme**. Apportez la **carte d'assurance maladie** de l'enfant.

L'âge minimum accepté est de 4 ans.

Nous vous invitons à venir assisté à la réunion de l'assemblée générale annuelle samedi 15 avril 8h

**Nous sommes à la recherche de parents pour entraîner les joueurs et des postes sont disponible au sein du comité, si cela vous intéresse faites nous en part lors de l'inscription.

NOUVEAUTÉ : FORMATION D'UNE ÉQUIPE 16 ANS ET PLUS (ADULTES GRATUIT)

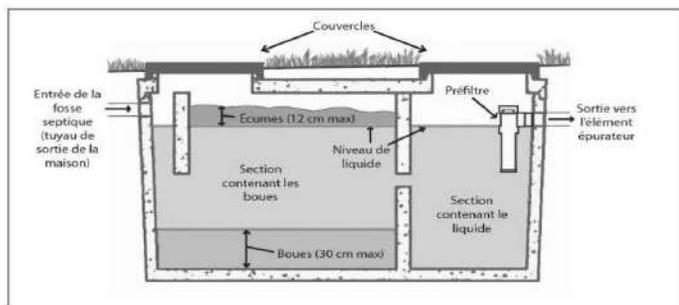
Suivez-nous  [soccer St-Côme](https://www.facebook.com/soccer-st-come)
 soccemineurstcome@hotmail.com

1. Vidange sélective pour toutes les fosses septiques :

La vidange sélective est une méthode de vidange des fosses septiques qui consiste à **retirer** les boues, les écumes et le liquide se trouvant entre la couche des écumes et celle des boues, et à **retourner** dans la fosse septique uniquement le liquide débarrassé des écumes et des boues (liquide clarifié).

Le liquide clarifié qui est retourné dans la fosse septique contribue au réensemencement de la population bactérienne. Celle-ci est très importante, car elle effectue la majorité du traitement des matières organiques contenues dans les eaux usées domestiques.

- Notez que les fosses septiques en période hivernale seront vidangées **complètement**.



Consignes à respecter - Vidanges installations septiques

Tous les points ci-dessous doivent être respectés avant la vidange de votre installation septique. Si le transporteur ne peut pas vidanger votre fosse, des frais vous seront facturés pour déplacement inutile et vous devrez prendre un autre rendez-vous pour une autre visite, 418-226-5300.

1. Votre adresse (numéro civique) doit être bien visible de la rue.
2. Tous les couvercles doivent être dégagés d'au moins 6 pouces au pourtour et sur la profondeur. Creuser le pourtour à l'aide d'une pelle est nécessaire afin de permettre au transporteur de faire basculer les couvercles sans difficulté et sans les briser. (photo 1). Si les couvercles ne sont pas bien dégagés, votre fosse ne sera pas vidangée. (photo 2)
3. Les couvercles en polyéthylène (plastique) doivent être dévissés, mais non enlevés. (photo 3)
4. Installer un drapeau, un cône, un bâton ou autre objet près de votre fosse afin d'indiquer l'emplacement de celle-ci.
5. Retirer tout ce qui peut bloquer l'accès aux couvercles, mobilier, structure, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment, etc.
6. Dégager l'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur et d'une largeur de 13 pieds.
7. Dégager le terrain de sorte que le camion puisse être placé à moins de 130 pieds de la fosse.
8. Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques, tels que les chiens.

Quelques avantages d'une vidange sélective par rapport à une vidange totale des fosses septiques :

- a) Réduire le volume de matières résiduelles (boues, écumes et liquide) acheminé au centre de traitement.
- b) Réduire la consommation d'eau potable. Lors d'une vidange sélective, le liquide clarifié remplace l'eau potable. (Lors d'une vidange totale d'une fosse septique, une bonne pratique consiste à remplir la fosse à un certain niveau avec de l'eau claire afin d'éviter sa déformation ou son déplacement dus aux pressions externes).
- c) Vidanger un plus grand nombre de fosses septiques avec un camion. La réduction des déplacements a pour effet de réduire l'émission de gaz à effet de serre par le camion.

2. Vidange complète pour les fosses de rétention :

Tous les compartiments des fosses de rétention (fosses scellées) doivent toujours être vidangés complètement de son contenu.

Cédule des vidanges des fosses septiques 2023

Municipalité de St-Côme-Linière au complet

18 au 22 septembre

25 au 29 septembre

9. Arrêter votre pompe (système Bionest) avant que la vidange soit effectuée.

10. Les barrières donnant accès à votre fosse doit être obligatoirement ouverte.

11. Il ne doit pas y avoir de lingettes humides dans votre installation septique.



Photo 1 Couvercle BIEN dégagé



Photo 2 Couvercle PAS bien dégagé



Photo 3 Couvercles en polyéthylène doivent être dévissés

Centre régional de traitement des boues: Par courriel: fosse@vsjb.ca (une confirmation vous sera acheminée)
Par téléphone: 418 397-8479 (en tout temps sur une boîte vocale) ou

418-226-5300 (du lundi au jeudi de 7h30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 7h30 à 12h).

Les coûts pour la vidange de votre fosse sont facturés par votre municipalité et sont payables à celle-ci.

Site internet de la municipalité
de St-Côme-Linière:

www.stcomelinriere.com



Disposition du bac à déchets et du bac de recyclage lors de la collecte

Nous demandons à la population de placer le bac à au moins 1 ou 2 pieds à l'intérieur de leur cour. L'entrepreneur responsable de la collecte est capable de vider le bac à cette distance. Un bac mis directement sur la voie publique peut être nuisible à la circulation ou aux piétons, et risque d'être endommagé par les véhicules lourds.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Fonds et mesures d'aide aux entreprises

Le CEB offre différents fonds et mesures afin de consolider les entreprises existantes, assurer la relève, maintenir des emplois, stimuler l'entrepreneuriat et encourager l'innovation sur son territoire. Ces fonds servent souvent de levier financier afin d'obtenir d'autres sources de financement.

Consultez le site internet pour un résumé des programmes, types d'aide, montants, projets admissibles et principaux critères :

www.cebeauce.com/programmes-aides-financieres

CEPS Beauce-Etchemins

Faire le deuil
de son enfant



Nous recherchons des parents qui ont perdu un enfant et qui aimeraient se réunir pour partager leur expérience de deuil. Nous croyons que ce serait une excellente façon de s'entraider et de passer à travers cette dure épreuve.

Pour vous inscrire:

T: (418) 228-3106

C: cepsaa@ip4b.net

GROUPE ESPÉRANCE ET CANCER

Un organisme d'ici qui vous accompagne depuis 30 ans !

Notre mission

Offrir aux personnes atteintes de cancer et à leurs proches aidants, un milieu de vie, un réseau d'entraide et d'action ainsi que des activités favorisant leur prise en charge et l'amélioration de leur qualité de vie physique et psychologique.

Nos services

Relation d'aide
Écoute et accompagnement
Groupes d'entraide
Informations et références
Formations de croissance personnelle
Ateliers divers et activités sociales
Services de massothérapie à faible coût
Service de jumelage
Prêt de prothèse capillaire
Dons de bonnets
Accompagnement en fin de vie
Suivi de deuil

Informations

Territoires desservis

- Les Etchemins
- Robert-Cliche
- Beauce-Sartigan

Pour nous joindre

418-227-1607 | 418-625-2607
477, 90e Rue, bureau 250 (Place 90)
Saint-Georges, G5Y 3L1
www.esperanceetcancer.org
Suivez-nous sur

**Groupe
ESPÉRANCE ET CANCER**
BEAUCE - ETCHEMINS
« Bien plus qu'un groupe »

La FADOQ

Vous avez 50 ans et + ? Rejoignez nos rangs. La FADOQ compte plus de 500,000 membres au Québec, elle prône une qualité de vie pour tous les aînés.

Plusieurs avantages sont offerts. Rabais avec différents organismes et assurances, des programmes bénéfiques, des loisirs et activités hebdomadaires à St-Côme.

Vous êtes intéressé-e-s ou avez des questions, communiquez avec :

Marie-Louis : 418-685-3654
ou Louise : 418-685-1273

COMPTOIR D'AUBAINES DE ST-CÔME

Un magasin ouvert à tous. Un excellent moyen de faire du recyclage de vêtements... Une bonne façon de donner au suivant... Un excellent moyen d'économiser sur des vêtements pratiquement neufs.

Bienvenue à tous!



Comptoir d'aubaines

Modification à l'horaire

Mercredi	13h00 à 15h30
Jeudi	13h00 à 15h30 18h00 à 20h00
Vendredi	13h00 à 15h30



Service incendie St-Côme-Linière



Le service de prévention des incendies vous rappelle que vous devez faire une demande de permis à la municipalité pour les feux à ciel ouvert. Merci de votre collaboration.

Vous aimeriez être pompier volontaire? Contactez la municipalité au 418-685-3825



HLM St-Côme-Linière

Demande de logement

Prenez note que pour une demande de logement en HLM à St-Côme-Linière, vous devez maintenant contacter le bureau municipal pour obtenir un formulaire:

418-685-3825 ou st-come@stcomelinriere.com



Havre
l'Éclaircie

Maison d'hébergement et de transition pour femmes
victimes de violence conjugale et leurs enfants

Tu peux nous joindre en tout temps au

418 227-1025 ☎ 1 800 709-1025

24 heures sur 24, 7 jours par semaine



Transport
Autonomie
Beauce -Etchemins
Transport adapté et collectif

Pour plus d'information

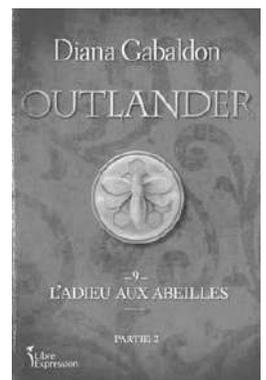
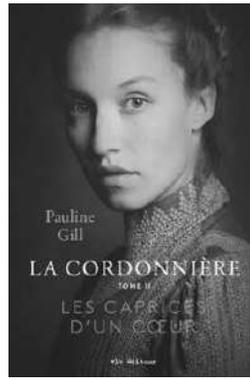
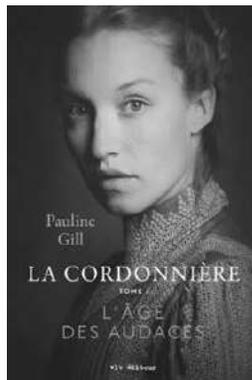
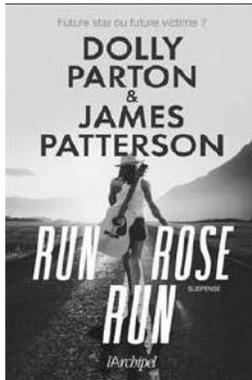
Transport adapté : 418-227-4147

Transport collectif : 418-227-2626

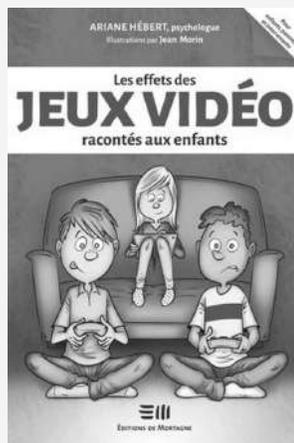
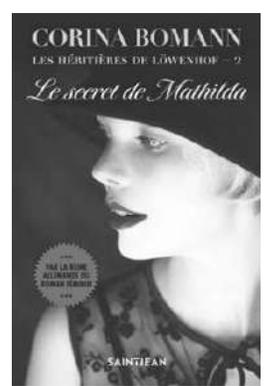
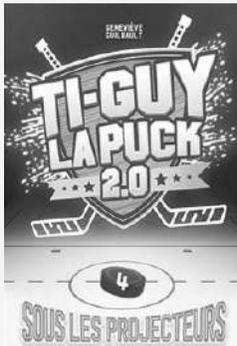
Site Internet www.transportautonomie.com

Nouveautés «best-sellers» à la bibliothèque municipale - Location à **2.50\$ / 2 semaines**

Seule la collection «best-sellers» est payante... Tous les autres livres et magazines sont gratuits.



Nouveautés jeunesse



Prenez note que la bibliothèque sera fermée le lundi 10 avril à l'occasion du congé de Pâques.



Chute à livres

- Retour des livres et périodiques uniquement
- La chute à livres doit être utilisée seulement en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque.
- **Veillez mettre les livres dans un sac de plastique avant de les déposer dans la chute.**
- Assurez-vous que les documents sont bien descendus et que le panneau est refermé correctement.
- Aucun don de livres ne doit être déposé dans la chute.
- Il est de votre responsabilité d'utiliser ce service adéquatement.

Merci de votre collaboration

Heures d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 et 13h00-16h30

Mardi:

8h30-12h00 et 13h00-16h30 et 18h30-20h30

Mercredi: 8h30-12h00

Vendredi: 18h30-20h30

Info: 418-685-3825 poste 205

L'aide alimentaire pour la MRC de Beauce-Sartigan

(Difficultés financières, perte d'emploi, maladie, etc.)

Objectif de l'aide alimentaire:

Offrir une alternative en dépannage et en autonomie alimentaire aux personnes et familles vulnérables de la MRC de Beauce-Sartigan.

Pour qui:

Les personnes seules, en couple ou les familles à faible revenu demeurant dans la MRC de Beauce-Sartigan.

La Maison de la Famille Beauce-Etchemins

418-228-0097

aidealimentaire5@gmail.com

Partenaires du développement social



Influenza aviaire

Depuis avril 2022, 31 élevages de volaille (dont 7 élevages non-commerciaux) ont été trouvés positifs pour l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 au Québec. L'infection entraîne des conséquences importantes pour la ferme affectée, mais aussi pour les élevages à proximité et pour l'ensemble du secteur de l'industrie avicole.

Migrations printanières et transmission

Avec l'arrivée du printemps, les oiseaux sauvages vont reprendre leur route le long des voies migratoires. Par leur présence accrue sur le territoire, ils contribuent à la propagation du virus et augmentent ainsi le risque de contamination des oiseaux domestiques.

La grippe aviaire se transmet directement d'un oiseau à un autre par les sécrétions et les excréments. Le virus peut également être introduit de façon indirecte lorsque des humains ou du matériel contaminés entrent en contact avec des oiseaux ou leur environnement. Par exemple, le virus peut se trouver dans la nourriture ou l'eau ou encore sur des roues de véhicules, des bottes ou des mains contaminées.

Mesures de prévention

Les mesures de prévention et de biosécurité doivent être appliquées rigoureusement et le niveau de vigilance doit demeurer élevé.

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) déconseille actuellement tout rassemblement d'oiseaux (foire, exposition, concours, encans) et rappelle à tous les propriétaires

d'oiseaux d'élevage de respecter le Règlement sur les conditions de salubrité des lieux de garde d'oiseaux captifs afin de prévenir les contacts entre la volaille et les oiseaux sauvages.

Signes cliniques à surveiller

Surveillez ces signes cliniques chez vos oiseaux :

- Manque d'énergie et d'appétit
- Diminution de la production d'œufs et ponte de nombreux œufs à coquille molle ou sans coquille
- Enflure de la tête, des paupières, de la crête, des caroncules et des jarrets
- Toux, éternuements et signes nerveux
- Diarrhée
- Manque de coordination
- Mort subite

En cas de mortalités inhabituelles ou de signes de la maladie, consultez un médecin vétérinaire. Si vous ne parvenez pas à joindre de médecin vétérinaire, composez le 450 768-6763 pour joindre la ligne téléphonique de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour signaler des oiseaux malades ou le 1 844 ANIMAUX pour communiquer avec la Centrale de signalement du MAPAQ.

Le MAPAQ rappelle que le risque pour la population générale est faible, car les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés.

Tous les propriétaires de volaille ont la responsabilité de protéger leurs oiseaux et la santé du cheptel québécois. Consultez la page Web Québec.ca/Grippeaviaire pour plus d'information.

Nouveauté à la salle paroissiale

Bingo chaque 1er dimanche du mois

depuis le 5 février

13h15

450\$ en prix

Coût d'entrée: 15\$

18 ans et plus

Bienvenue à tous!



Dépôt d'huiles diverses



Il faut dorénavant vous rendre à la Régie inter-municipale du Comté de Beauce-Sud pour y déposer vos huiles et autres résidus. Le service demeure sans frais.

695, rang Saint-Joseph
Saint-Côme-Linière (Québec)
G0M 1J0info@ricbs.qc.ca
418 685-2230

Nous rappelons aux gens et aux entreprises qu'il est strictement interdit d'envoyer des hydrocarbures dans les égouts municipaux. Des amendes sévères aux contrevenants seront appliquées.

(Hydrocarbures = Gaz naturel, huile à moteur...)

Merci de votre collaboration



Encombrants ménagers à faire ramasser :

Un seul numéro : 418-685-2230



REPRISE DU SERVICE DE RÉPIT à 1\$!!!

Ce service permet **aux parents** de la municipalité de St-Côme-Linière de bénéficier d'un moment de répit de quelques heures, soit d'une demi-journée, 2 fois par semaine.

- **Quand:** Les mercredis et jeudis | 8h30 à 11h30
- **Pour qui:** Enfants 2 - 5 ans
- **Coût:** 1\$ / enfant
- **Où :** Aréna de St-Côme (2e Étage)
- **Par qui:** Des éducatrices professionnelles

Juste pour vous les parents !

INSCRIPTIONS | INFORMATIONS
418-228-9192

Inscriptions obligatoires par téléphone chaque lundi dès 8h30.
Certaines conditions s'appliquent.

À la recherche d'un
service de garde reconnu?



Inscrivez votre enfant sur
laplace0-5.com

Message important

Aller-vous inscrire sur la place 0-5 afin que le Ministère de la Famille connaisse les besoins de garde de notre municipalité.

VIACTIVE DE JOUR À SAINT-CÔME



Lieu: Salle
paroissiale

Animatrice
Odile Lessard

LES MARDIS
★ 10H00 À 11H00 ★

INSCRIVEZ-VOUS À
ANNE ROY 418-228-0007

VIACTIVE DE SOIR À SAINT-CÔME



Lieu : salle
de l'Aréna
GRATUIT
animatrice
Nathalie Vigneault

LES MERCREDIS
★ 18H00 À 19H00 ★

INSCRIVEZ-VOUS À
NATHALIE VIGNEAULT 418-685-2476

Développement économique

Une page consacrée au développement économique prend place dans le Babillard. L'invitation est lancée à tous les promoteurs... Communiquez au 418-685-3825 pour vos publications futures.



Émission des permis de construction et rénovation

Nous vous rappelons de faire votre demande de permis à l'avance afin d'obtenir les autorisations à temps pour la date prévue de vos travaux.

Nouveauté: Il est maintenant possible de faire votre demande de permis de construction, rénovation etc. en ligne si vous le désirez via notre site internet (onglet service/ demande de permis construction).

Si vous avez besoin d'informations rapides, des annexes d'informations sont disponibles en haut de la page Pour toutes questions, vous pouvez contacter M. Yves Turcotte: 418-685-3825 poste 203 ou par courriel : techurb@stcomelinriere.com

Merci de votre collaboration!

Terrains résidentiels à vendre

18e Rue

Pour informations:

**Les Entreprises
Dennis Poirier Inc
Téléphone : 418-230-8088**

**Courriel :
dennispoirier@hotmail.com**

Terrains résidentiels à vendre

Terrains situés sur la 16e Rue, entre la 12e Avenue et la 16e Avenue, asphaltée.

Services d'aqueduc et d'égout inclus.

À proximité des services municipaux: École, aréna, église, bureau de poste, etc.

Pour information:

Daniel Dumas
(418) 226-8370

Courriel:
danieldumas@hotmail.ca

Terrains disponibles
au parc industriel

Pour informations: (418) 685-3825

Nouveau développement résidentiel

Les Boisés Dulac

(secteur route Rodrigue et rang St-Joseph)

Très beaux terrains... À voir!

Infos: M. Gilles Dulac

1-819-568-8815

gillesdulac@hotmail.com

M. Jean-François Dulac

1-819-246-9779

jfrancdulac@videotron.ca

Nouveau promoteur immobilier!

Projet de jumelés et maisons neufs à vendre à Saint-Côme-Linière dans la 13e rue et 16e rue.

Construction Linière, nouvelle entreprise locale, fait maintenant des constructions neuves aux allures chics et contemporaines. L'entrepreneur propose un rapport qualité/prix sans égal!

Situé dans le cœur du village, vous aurez accès à l'école primaire, l'aréna et plusieurs autres services de choix et installations sportives.

13e rue

Phase 1 – en cours

Phase 2 – à venir

Phase 3 – à venir

Contactez-moi dès maintenant pour obtenir plus d'informations!

Johnny Bougie

bougiejohnny@gmail.com



RBO : 5801-7047



Centre d'Écoute du CEPS Beauce-Etchemins

La douleur et le vide ressentis dus à la perte d'un être cher demandent souvent de l'accompagnement dans les premiers pas de cette épreuve.

Comme vous le savez sans doute, le Centre du deuil offre des rencontres de groupe et individuelles pour toutes personnes adultes vivant un deuil.

Nos prochains groupes débiteront bientôt sous forme de vidéo conférence.

Contactez nous pour de plus amples informations.

Centre du deuil du CEPS Beauce-Etchemins

T : 418-228-3106

C : cepsaa@ip4b.net

Garage de toile

Il est permis d'installer un garage de toile à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante.



Abattage d'arbre

Avis à toute la population

Concernant l'abattage d'un arbre, qu'il soit malade, mort, dangereux, ou pour toute autre raison, cela prend un permis délivré par la municipalité et le coût est de 10\$. Lorsque le technicien, reçoit la demande il peut aller prendre une photo sur place pour constater que l'arbre est très dangereux ou dans les conditions énumérées ci-haut.

Pour faire une demande de permis:

Bande riveraine

Avis à tous et toutes, aucune construction n'est possible dans la bande riveraine d'un cours d'eau, lac ou rivière, cela peut varier de 10 à 15 m de chaque côté. Donc on doit s'en tenir à ces distances minimales et aucune installation septique non plus n'est autorisée.

Yves Turcotte

Technicien urbanisme



RECYCLAGE

En avril 2023, voici les jours de collecte de votre bac de recyclage:

Jeudi le 13 avril

Jeudi le 27 avril



Lampadaires de rue défectueux? Merci de nous en aviser:

www.stcomelinere.com, onglet «services» —) Défectuosité lampadaires de rue.



MUNICIPALITÉ DE
**SAINT-CÔME-
LINIÈRE**

Avez-vous visité notre site internet?
www.stcomelinere.com

Une source d'informations où vous retrouverez entre autres un lien pour les vidéos des séances du conseil municipal, les procès-verbaux, un lien vers le rôle d'évaluation en ligne, le calendrier de la cueillette des ordures et du recyclage, un calendrier de divers événements, des actualités et bien d'autres... Faites-nous part de vos commentaires et suggestions.

Vous êtes vous abonnés à notre page Facebook?

[Municipalité St-Côme-Linière](#)



Les Chevaliers de Colomb...

Au service de sa communauté

Prêt de matériel médical

Vous pouvez emprunter le matériel suivant auprès des Chevaliers de Colomb du conseil 6698 de St-Côme-Linière région 04 district 83: Canne, béquilles, marchette, fauteuil roulant, etc.

Un dépôt de 10\$ est demandé et est remis lors du retour du matériel, s'il est en bon état.

Pour informations:

M. Robert Bourque, 418-685-3612

En cas d'absence de M. Bourque, vous pouvez contacter M. Michel Pomerleau au 418-685-3150.

Les Chevaliers de Colomb se dégagent de toutes responsabilités en cas d'accident. Il est de votre responsabilité de veiller à votre propre sécurité en utilisant les appareils empruntés et vous devez vous engager à retourner le matériel en bon état.



Municipalité St-Côme-Linière
1408 rue Principale St-Côme-Linière (Qc)
G0M 1J0 Téléphone: 418-685-3825
Télécopieur: 418-685-2566
st-come@stcomelinriere.com

www.stcomelinriere.com

Dépôt légal à la
Bibliothèque Nationale

MAIRE

Cellulaire

418- 222-3472

Centre d'écoute téléphonique et de prévention du
suicide Beauce-Etchemin

Ligne d'écoute: **418-228-0001**

Le Sillon

Regroupement de parents et amis de la personne
atteinte de maladie mentale

URGENCE DÉTRESSE:

1-866-APPELLE

1-866-277-3553



Réservation
418-227-2626

Service d'aide en situation
de crise suicidaire

1 866 APPELLE
1 866 277-3553
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Besoin d'aide

Accès aux services | Anxiété, stress | Séparation, rupture
Conflit familial | Alcool, drogue, jeux de hasard | Crise | Dépression...

811
Info-social
24 h / 7 jours

Rapide, confidentiel et sans frais!

Centre intégré
de santé et de services
sociaux de Chaudière-
Appalaches

Québec

ME MARIE-ÈVE
POULIN

NOTAIRE ET CONSEILLÈRE JURIDIQUE

1525, 8^e Rue Saint-Côme-Linière
Beauce (Québec) G0M 1J0

Courriel : mepoulin@notarius.net
Site Web : www.mepoulin.ca

T. 418 685-3333 • Cell. 418 226-6284



CONSTRUCTION
CHRISTIAN BERGERON

Tout pour vous satisfaire

418 685-2280

- CONSTRUCTION
- RÉNOVATION
- FINITION INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR
- PORTES ET FENÊTRES
- TOITURE
- PATIO
- ETC.